

**Les locataires aînées jetées à la rue : un véritable fléau !**

Montréal, le 1er avril 2016 - Le Comité logement de la Petite Patrie, la députée Françoise David, le Réseau FADOQ, des locataires aînées et des propriétaires de logements, notamment Christian Yaccarini, président et chef de la direction de la Société de développement Angus, déplorent et dénoncent les évictions de plus en plus nombreuses de personnes aînées dans les quartiers centraux de Montréal.

« Les évictions de locataires aînées sont devenues un véritable fléau dans le quartier », selon Martin Blanchard du Comité logement de La Petite Patrie, qui rappelle que les personnes aînées représentent parfois jusqu’au tiers des personnes évincées. Ceci s’explique, nous dit M. Blanchard, « par un déséquilibre évident dans les relations entre locataires et propriétaires, en particulier quand les locataires sont vulnérables, ce dont profitent, entre autres, des spéculateurs dans un marché immobilier source de profits faciles ».

La législation sur le logement locatif permet aux propriétaires d’évincer leurs locataires pour des motifs précis : reprise de logement ou éviction pour agrandissement, subdivision ou changement d’affectation. Plusieurs propriétaires en profitent pour évincer des locataires sous de faux prétextes avec ces dispositions légales, encore plus s’il s’agit de personnes vulnérables comme des locataires aînées.

De nombreuses et nombreux locataires témoignent de leur désarroi face à cette situation. Notamment Pierino Di Tonno, qui a fait la manchette ces dernières semaines. Ce locataire de 82 ans qui habite son logement depuis une quarantaine d’années est persuadé que son propriétaire demande son éviction, car il paie un loyer bon marché dans un quartier qui gagne en popularité. M. Di Tonno, qui s’oppose à son éviction devant la Régie du logement, nous dit que s’il perd son logement, « ce sera ma fin ». Liliane Dufour, une locataire de 76 ans qui s’est fait évincer malgré elle par la voie légale, résume son histoire ainsi : « Un logement ce n’est pas une marchandise comme une autre, c’est un droit. Or, la Régie m’accorde un tout petit délai de trois semaines pour quitter mon chez-moi, sinon on me met à la porte, sur le trottoir. Trois semaines, c’est trop peu! En plus, mon propriétaire refuse de me verser la modeste indemnité décidée par le régisseur. C’est injuste! ».

Le Réseau FADOQ s’inquiète aussi de la situation des locataires aînées. « Une éviction a des conséquences importantes sur la qualité de vie des aînées qui doivent être pris en compte. Le stress qu’entraîne un déménagement non souhaité peut brusquement affecter l’autonomie d’une personne, ce qui occasionne des coûts pour toute la société. Il est temps d'agir pour protéger des personnes vulnérables qui n’ont aucun moyen de se défendre eux-mêmes. Il faut que le gouvernement respecte son engagement et agisse pour freiner ce fléau », plaide Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ.

Des propriétaires de duplex et triplex se dissocient aussi de cette façon de faire de certains de leurs pairs. Christian Yaccarini, président et chef de la direction de la Société de développement Angus (SDA), est propriétaire d’un duplex à Montréal. « Quand j'ai acheté mon duplex », dit-il, « je savais que le haut était occupé par une personne âgée et donc qu'elle payait son loyer moins cher que les locataires du voisinage. Jamais il ne me serait venu à l'idée de mettre dehors ma locataire âgée ». Catherine Larochelle, une propriétaire de 27 ans qui a une locataire âgée de 86 ans habitant son logement depuis 53 ans, est catégorique : « Elle est chez elle beaucoup plus que moi ».

Pour protéger les droits des locataires aînées, la députée de Gouin, Françoise David, a déposé en juin 2015 un projet de loi demandant aux propriétaires qui souhaitent obtenir l’éviction d’une personne aînée de lui trouver un logement équivalent, qui correspond à ses besoins et situé à proximité. « On parle ici de personnes âgées pauvres ou vivant avec un handicap. Je suis convaincue que le projet de loi 492 permettrait de mieux protéger les personnes aînées face aux ardeurs de propriétaires avides de profits rapides tout en respectant un équilibre entre les droits des locataires et ceux des propriétaires » affirme la députée, qui rappelle que le premier ministre du Québec, ainsi que les chefs des partis d’opposition, ont promis un appui à un tel projet de loi lors du débat des chefs de 2014. « Je demande au gouvernement de procéder rapidement à l’étude détaillée du projet de loi, dernière étape avant son adoption finale » souligne-t-elle.

-30-

Renseignements :

Eve-Marie Lacasse

Responsable des communications de Québec solidaire

514-625-7431 ou [eve-marie.lacasse@quebecsolidaire.net](mailto:eve-marie.lacasse@quebecsolidaire.net)

Martin Blanchard

Comité logement de la Petite Patrie

[clpp@bellnet.ca](mailto:clpp@bellnet.ca)

514-441-5713